

**RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNE PAR EQUIPES**  
**ECHELON DEPARTEMENTAL**  
**COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**  
**SAISON 2014-2015**

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

**Article 1 : Généralités**

Le Championnat Jeune par Equipes est réservé aux licenciés traditionnels de la FFFT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Une tenue sportive est exigée : chaussures de sport, chaussettes, short (ou jupe), et t-shirt (ou chemisette). Un maillot du club est TRES FORTEMENT recommandé (obligatoire pour les finales).

**Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. L'utilisation des nouvelles balles en plastique est interdite.**

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Les joueurs seront tenus d'arbitrer les parties indiquées par le Juge-Arbitre. L'arbitrage des rencontres sera partagé entre les deux équipes.

Une équipe ne peut comporter qu'un seul muté et un seul étranger.

Toutes les équipes se déplacent par tout moyen à leur disposition de telle façon que soit assuré le respect de la date, de l'heure et du lieu de la rencontre prévus au calendrier de l'épreuve (fixés par la commission Jeunes du CD84).

**Article 2 : Catégories d'âge**

Le Championnat Jeune par Equipes est organisé pour 4 catégories d'âge : Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors. Un joueur peut être surclassé de plusieurs catégories mais ne peut en aucun cas être sous-classé (ex : un minime peut jouer en minimes, en cadets ou en junior, mais pas en benjamins).

La mixité est acceptée pour toutes les catégories.

**Article 3 : Condition d'engagement des équipes**

La date limite des engagements est fixée au **Vendredi 17 Octobre 2014 à 20H**. Le bulletin d'inscription devra être renvoyé au responsable de l'épreuve par mail. Les engagements hors délais seront refusés.

Le coût d'engagement d'une équipe est fixé à 16€ (10€ pour une équipe engagée seulement pour la 2<sup>nd</sup>e phase). Le montant de l'engagement sera directement facturé par le trésorier du CD.

**Article 4 : Formule de la compétition**

**Article 4.1 : Généralités**

Le Championnat Jeune est organisé sur deux phases distinctes (différentes de celles de la FFFT). Un classement final des équipes au sein d'une division est communiqué à la fin de chaque phase.

Au début de la première phase, les équipes sont placées dans des poules selon l'ordre décroissement de la somme des classements officiels des deux meilleurs joueurs de l'équipe.

Au début de la 2<sup>nd</sup>e phase, le championnat repart à zéro, et les équipes sont placées dans de nouvelles poules en fonction de leur classement final de la première phase. Toute nouvelle équipe n'ayant pas disputé la 1<sup>ère</sup> phase sera placée en bas de poule.

#### **Article 4.2 : Formule**

Dans chaque catégorie, si la formule de la compétition est la suivante :

- si le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à 10, la compétition se déroulera sous la forme d'une poule unique.
  - si le nombre d'équipes est compris entre 11 et 16, les équipes seront placées dans deux poules. Une fois les poules terminées, un premier tour de barrages sera établi : 1<sup>er</sup> d'une poule face au 2<sup>ème</sup> de la poule adverse, 3<sup>ème</sup> d'une poule face au 4<sup>ème</sup> de la poule adverse... Un second tour de barrages sera établi ensuite : vainqueurs des barrages 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup>, perdants des barrages 1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup>, vainqueurs des barrages 3<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>... Un classement général sera établi à la fin du second tour de barrages.
  - si le nombre d'équipes est supérieur à 16, les équipes seront placées dans quatre poules. Une fois les poules terminées, les équipes seront placées dans un tableau à classement intégral en fonction de leur classement dans la poule (le principe de mise en tableau appliqué dans les compétitions individuelles sera repris : voir les règlements sportifs, article I.304).
- Dans tous les cas, toutes les rencontres se feront au score complet.

#### **Article 4.3 : Décompte des points et classement dans une poule**

Une victoire rapporte 3 points, un match nul 2 points, une défaite 1 point et un forfait 0 points.

L'article I.202 –Règlements Sportifs Fédéraux- sera appliqué pour déterminer le classement des équipes à l'issue des poules.

#### **Article 5 : Formule des rencontres**

Le Championnat Jeune par Equipes par équipes se joue par équipes de deux joueurs (ses).

Les deux joueurs (ses) d'une équipe sont désignés par les lettres A et B.

Les deux joueurs (ses) de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X et Y.

L'ordre des parties est : AX – BY – Double – AY – BX.

Un 3<sup>ème</sup> joueur peut faire partie de l'équipe : dans ce cas-là, le troisième joueur, désigné par la lettre C ou Z (selon son équipe) ne pourra participer qu'au double.

Les rencontres se déroulent sur une seule table.

#### **Article 6 : Finales**

Les finales du Championnat Jeune par Equipes se joueront le Dimanche 31 Mai 2015. Dans chaque catégorie, les deux premiers de chaque phase seront qualifiés aux finales. Dans le cas où une de ces équipes ou ces deux équipes sont identiques, le troisième voire le quatrième de la seconde phase seront qualifiés.

Si une équipe qualifiée annonce un forfait, la première équipe non qualifiée dans le classement de la seconde phase sera repêchée.

Une poule réunissant les quatre équipes qualifiées sera organisée afin de les départager. A l'issue de cette poule, un classement des quatre meilleures équipes du Vaucluse pour chaque catégorie sera diffusé.

Une coupe ainsi que des médailles seront remises à chaque équipe ayant participé à ces finales.

#### **Article 7 : Brûlages**

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro (exemple : équipe n°1, équipe n°2, équipe n°3,...). L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission Jeunes de chaque échelon et reste valable pour l'ensemble de la saison sportive. Au titre d'une même journée de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes, d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Un joueur ayant disputé deux rencontres, consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes, d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. (Exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 : il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 pour cette phase). La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque rencontre à laquelle ce joueur a participé.

Le brûlage est remis à zéro à la fin de la 1ère phase.

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que la phase n'est pas terminée.

#### **Article 8 : Abandon ou refus de jouer**

Toute équipe abandonnant une rencontre conservera les points marqués avant l'abandon, et perdra tous les points après celui-ci. Si l'abandon est au cours d'une partie, la partie sera considérée comme perdue par l'équipe abandonnant.

Un joueur présent à l'appel de son nom qui refuse de disputer une partie ne peut plus jouer pour le reste de la rencontre.

#### **Article 9 : Forfait**

Est considérée forfait toute équipe ne participant pas au Championnat Jeune par Equipes alors qu'elle y était inscrite. Plusieurs cas sont à distinguer :

- Forfait Simple : l'équipe forfait doit avertir le Juge-Arbitre et le ou les clubs adverses au moins 24H avant le début de la compétition (forfait annoncé). Au deuxième forfait annoncé, une pénalité financière de 50 € sera appliquée.
- Forfait Général : Une équipe n'ayant pas annoncé un forfait ou ayant été forfait à deux jours de championnat au cours de la même phase sera considérée comme forfait pour l'ensemble des rencontres qu'il lui reste à disputer. Cette équipe ne pourra pas participer aux finales si elle s'était qualifiée durant la 1<sup>ère</sup> phase. Une pénalité financière de 50€ sera appliquée et les frais de déplacement de l'équipe adverses pourront être imputés à cette équipe.
- Forfait lors des Finales : Tout forfait lors des finales sera sanctionné d'une pénalité financière de 50€.

#### **Article 10 : Retard**

Le pointage des équipes se fera dans la demi-heure précédant l'heure de début de la compétition. Toute équipe arrivant après l'heure de début de la compétition sera considérée comme forfait sauf si elle a averti le Juge-Arbitre d'un retard maximum de 15 minutes.

Une équipe déclarée forfait pour une rencontre peut quand même participer aux rencontres suivantes.

#### **Article 11 : Juge-Arbitrage**

Le Championnat Jeune par Equipes sera juge-arbitré par des Juge-Arbitre 1<sup>er</sup> degré, éventuellement accompagné d'un adjoint, sauf pour les troisièmes journées de chaque phase qui seront juge-arbitrées par des Juge-Arbitre 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré.

Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

#### **Article 12 : Divers**

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Départementale.

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 13 : Responsable de l'épreuve**

*M. Philippe LAMBERT*

*Chez LAMBERT CONSTRUCTION*

*75 Bd de Souville - 84200 CARPENTRAS*

*cd84.jeunes@free.fr*